



# D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## GRESSE EN VERCORS 2025





# D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## GRESSE EN VERCORS 2025

Chères Gressoises, chers Gressois,

La sécurité des habitants de Gresse en Vercors est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Nous avons mis à jour l'identification des risques majeurs sur notre territoire et préconisé les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes.

En complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

Nous vous demandons donc de le lire attentivement et de le conserver précieusement, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

La commission sécurité

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

# LES RISQUES MAJEURS

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

## Qui fait quoi ?

- **Les services de secours.** Ils interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).
- **La Préfecture.** Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.
- **L'école.** L'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).
- **La population** adopte les bons réflexes.

# LES RISQUES MAJEURS

## sur la commune de Gresse en Vercors



Inondation ..... Page 4 à 5



Feu de forêt ..... Page 6 à 7



Mouvement de terrain .. Page 8 à 9



Séisme ..... Page 10 à 11



Avalanche ..... Page 12 à 13



Climatique ..... Page 14 à 15



Radon ..... Page 16 à 17

Page 18 - Sécheresse

Page 19 - Sanitaire

Page 20 à 21 - PIMS

Page 22 à 23 -Terrorisme

Page 24 - Consignes générales

Page 25 - Signal d'alerte

### Plus d'infos



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques d'inondation à Gresse en Vercors sont :

- torrentielles, c'est à dire liées à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux.

- par ruissellement et coulée de boue.

Ce peut être le cas lors de fortes précipitations ou au moment de la fonte des neiges.

Les zones sensibles aux crues sont situées en rive gauche de la Gresse, de la station jusqu'au Bourg et sur des secteurs peu ou pas habités, notamment au niveau de la Daraze, du ruisseau des Pellas, du ruisseau des Deux et du ravin de Combe Bonne Donne.

Le niveau d'exposition aux remontées de nappes est faible à Gresse en Vercors.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques (PPR).

Il indique les zones inondables où toute construction est interdite, et les zones avec des règles spécifiques à respecter.



## À VOUS DE JOUER !

L'entretien régulier du lit et des berges doit être réalisé par les riverains, privés ou publics, qui en sont légalement les propriétaires.

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) et des crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS D'INONDATION

### AVANT



▶ Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



▶ Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



▶ Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage



▶ Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

### PENDANT



▶ Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

A Gresse-en-Vercors le risque de feu de forêt est très faible.

La superficie de la commune est de 81 km<sup>2</sup>.

La zone naturelle boisée occupe 76,5 % du territoire communal, les espaces ouverts, prairies et zones agricoles 22,8 % et les zones urbanisées 0,7 %.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

L'accès, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et espaces exposés sont réglementés.

Les pompiers reçoivent des informations météorologiques journalières et mettent en place une surveillance si les conditions le nécessitent.

Sur la commune de Gresse en Vercors il n'y a pas d'aménagements spécifiques pour les feux de forêt.

Il existe un réseau de desserte d'accès à la forêt et il faut respecter la réglementation sur l'emploi du feu.

## À VOUS DE JOUER !

L'emploi du feu est interdit.

Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.

La commune de Gresse en Vercors n'est pas concernée par les ODL (obligations légales de débroussaillage)





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

### AVANT

#### *L'incendie approche*



▶ Laissez votre portail ouvert et dégagez les voies d'accès

▶ Arrosez les abords



▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### PENDANT

#### *L'incendie est à votre porte*



▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ Fermez et arrosez les volets et portes

▶ Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés

▶ Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt  
▶ Ne sortez pas sans ordres des autorités



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement :

- des éboulements ou des chutes de pierre comme par exemple dans les Beaumettes.
- des glissements de terrains dans la plupart des hameaux.

Le risque de retrait gonflement des argiles à Gresse en Vercors est de 2/3 sur l'échelle réglementaire.

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements du sol peuvent endommager les bâtiments (fissurations).

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) définit les zones interdites à la construction et à l'aménagement et les zones autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

## DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

◆ Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

◆ Les phénomènes brutaux sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.





# CONSIGNES

## EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

### PENDANT

#### à l'intérieur



- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

#### à l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

### APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités

## EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

#### à l'intérieur



- ▶ Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

#### à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La commune de Gresse en Vercors est située en aléa modéré. Même si le risque est faible, il n'est pourtant pas nul ici comme dans toutes les Alpes. Une secousse de faible intensité peut provoquer des désordres dans les murs d'habitation, des glissements de terrain, des éboulements, voire des avalanches.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Le Plan de Prévention des Risques (PPR), définit les zones interdites à la construction et à l'aménagement et les zones autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme.



## MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique MSK à 12 degrés.

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS DE SÉISME

### PENDANT

#### *à l'intérieur*



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

#### *à l'extérieur*



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et garez-vous à distance des bâtiments

### APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas au fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide (10 à 350 km/h) d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Plusieurs secteurs sont fortement exposés sur la commune de Gresse en Vercors :

- tout le domaine skiable
- la montagne de l'Aupet
- le Clos du Roux

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

En matière de prévention, le Plan de Préventions des Risques (PPR) prend en compte le risque avalanche et définit les règles en matière d'urbanisme.

Le déclenchement préventif des avalanches est assuré par la mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) et permet de purger les couloirs d'avalanche les plus dangereux.

La carte de zonage interdit l'accès lors des PIDA.

La carte de localisation et de prévention des avalanches (CLPA) retrace l'historique avalancheuse de la commune .

Et l'INRAE gère l'étude de la prévision des avalanches (EPA).

En matière de prévision, Météo-France édite régulièrement un bulletin d'estimation du risque d'avalanche qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition, du relief.



## SIGNALISATION DES RISQUES D'AVALANCHE

Les drapeaux signalant le niveau de risque d'avalanche dans les stations de ski françaises sont progressivement remplacés par de nouveaux pictogrammes.





# CONSIGNES

## EN CAS D'AVALANCHE À L'INTÉRIEUR

### *En période critique*



- ▶ Fermez les volets  
les portes et les  
fenêtres
- ▶ Éloignez-vous en

### *Pendant*



- ▶ Ne sortez pas  
des bâtiments

## À L'EXTÉRIEUR



- ▶ Fuyez  
latéralement



- ▶ Essayez de nager



- ▶ Formez une  
poche d'air



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour, signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





# CONSIGNES

## EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

### GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

### CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

### VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

### ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



## DÉFINITION

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

## SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

Les communes sont classées en trois zones :

- zone 1 : zones à potentiel radon faible.
- zone 2 : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- zone 3 : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup>, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m<sup>3</sup>.

**Le potentiel radon à Gresse en Vercors est faible , il est de 1/3 sur l'échelle réglementaire.**

Pour en savoir plus, renseignez -vous auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Une cartographie du potentiel radon a été réalisée par commune par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et est disponible sur le site internet [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

RADON





# CONSIGNES

## EN CAS DE RADON

### EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT



▶ Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs



▶ Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

### ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



▶ Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



▶ Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement



# LE RISQUE SUR LA COMMUNE



La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies...La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie, quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée.

Les épisodes de sécheresse peuvent être aussi le résultat d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

On distingue ainsi trois grands types de sécheresses :

- La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie ;
- La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;
- La sécheresse hydrologique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.

Avec le changement climatique, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

### LES NIVEAUX DE GRAVITÉ

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité.

<b>1. Vigilance</b>	Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).
<b>2. Alerte</b>	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
<b>3. Alerte renforcée</b>	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
<b>4. Crise</b>	Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse :  
<https://vigieau.gouv.fr/>



# DÉFINITION



C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites.

On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...

- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines

- les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

## FOCUS

### POUR EN SAVOIR PLUS

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- **Limitez les contacts avec d'autres personnes** et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- **Faites-vous tester contre le Covid-19** et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- **Portez un masque adapté**
- **Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique**, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- **Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir**
- **Jetez immédiatement les mouchoirs après usage**
- **En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude** plutôt que dans les mains
- **Réalisez une hygiène des mains** après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- **Ne touchez pas les muqueuses** (yeux, nez) avec des mains contaminées
- **En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite**, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.



# PIMS ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



# PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

## Tous préparés face aux risques

Protégez-vous  
et protégez vos proches  
en quelques minutes



orages,  
tempêtes,  
inondations,  
incidents industriels,  
incendies...



(PLAN INDIVIDUEL  
DE MISE EN SÛRETÉ) & KIT 72h

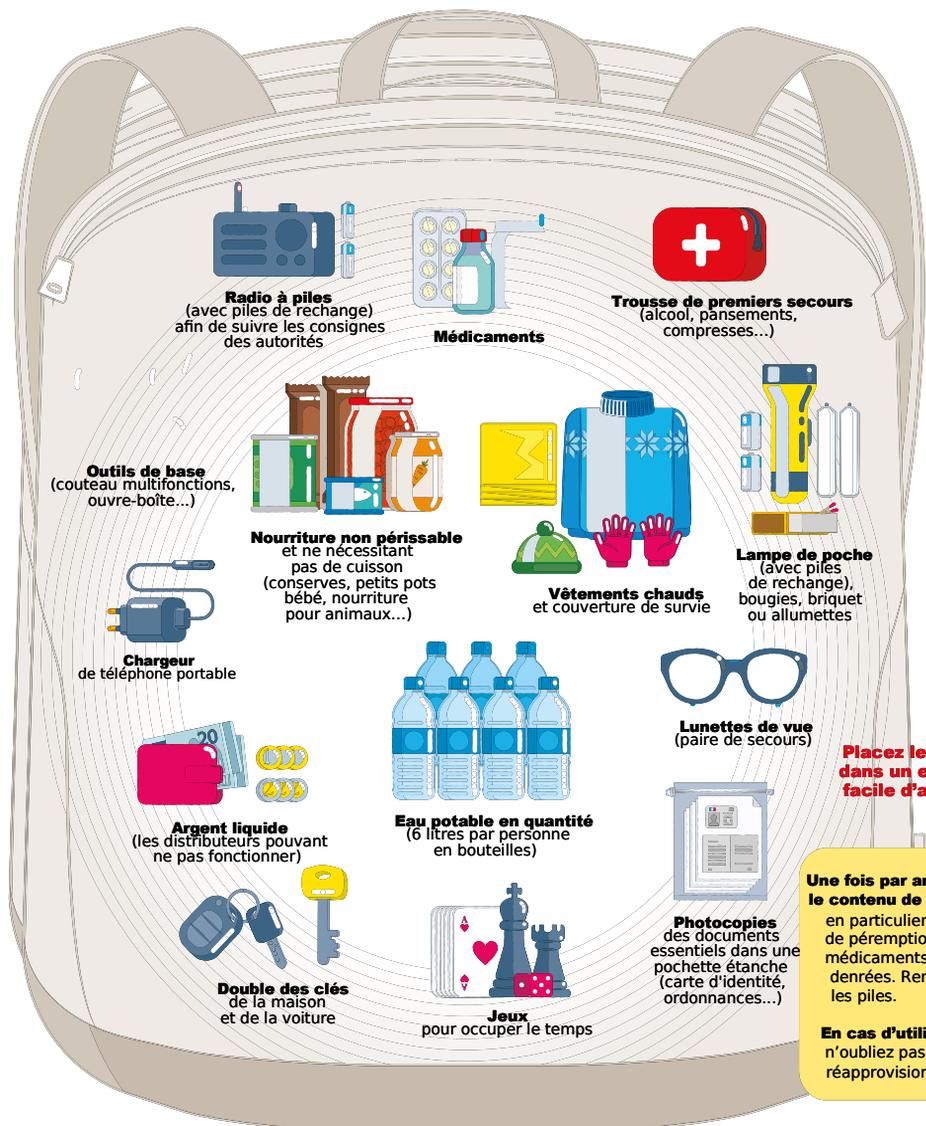
PIMS

# Votre kit d'urgence



**Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,**

**les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.**



# DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

# VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

**Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :**

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :  
**vigilance, sécurité renforcée -  
risque attentat, urgence attentat.**





## 1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

### SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper  
Prévenez / alertez les personnes  
Évitez les mouvements de panique  
Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

## 2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



## 3. ALERTER



**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS**

**Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Qui ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

## 4. RÉSISTER

## 4. RÉSISTER



**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE ENSEMBLE**

## LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



FR-Alert



Automate d'appel



Porte à porte



gresse-en-vercors



Ensemble mobile d'alerte



Sirène

## CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

## LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Grasse en Vercors  
04 76 34 31 94

Préfecture de l'Isère  
04 76 60 34 00

Médecins Monestier de Clermont  
04 76 34 03 31 et 04 76 34 18 42

Pharmacie Monestier de Clermont  
04 76 34 07 18

Radio France Bleu  
100,3 FM



15  
SAMU

114  
SMS POUR  
SOURDS ET  
MALENTENDANTS

18  
POMPIERS

112  
APPEL  
D'URGENCE  
EUROPÉEN

17  
GENDARMERIE

## LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.com/>
- ▶ Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ▶ Le site internet de la commune : [grasse-en-vercors](http://grasse-en-vercors.fr)

Tutos risques :



# LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Il est émis par la sirène installée dans le clocher de l'église de Gresse en Vercors.

Il est identique partout en France

Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.

Fin de l'alerte :

Le sirène émet un signal continu de 30 secondes.

## ATTENTION

ne pas confondre avec le signal d'essai de la sirène  
du 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à midi  
d'une minute et 40 secondes.



Designed by [graphicdesign-communication.com](http://graphicdesign-communication.com)



**D!CRIM**